

JUGON-LES-LACS

Parc éolien des Quatre-Routes : un collectif de citoyens dépose un recours

● Le 26 septembre, le préfet des Côtes-d'Armor a autorisé l'implantation d'éoliennes dans le parc éolien des Quatre-Routes, situé à Jugon-les-Lacs. En réponse, un collectif citoyen, qui se qualifie de « très volontaire », a déposé un recours collectif auprès de la cour administrative d'appel de Nantes, le 25 novembre, visant à contester cette décision préfectorale. Composé de treize membres, ce collectif salue le soutien de l'association nationale « Sites et Monuments ». Ce mercredi 4 décembre, une première réunion s'est tenue pour élaborer une stratégie commune et épauler l'avocat dans la constitution du dossier. « Nous souhaitons communiquer et mettre au point la stra-

tégie à tenir », a déclaré Gérard Bonaventure, l'un des membres du collectif. La procédure pourrait durer entre 12 et 18 mois, période durant

laquelle les membres du collectif espèrent rassembler des arguments solides pour défendre leur position contre l'autorisation préfectorale.



Un collectif de Jugon-les-Lacs s'est réuni contre le projet du parc éolien des Quatre-Routes. Illustration/Le Télégramme